



Retrait de l'autorité parentale

Par **lili-pucienne**, le **10/01/2024 à 18:08**

Bonsoir,

Merci d'avance si vous pouvez m'aider.

On m'a retiré l'autorité parentale par un juge des affaires familiales.

Je ne vois plus mes enfants.

J'ai appris qu'en été, la maman sera convoqué par le juge des enfants pour une affaire de maltraitance.

Est ce que je serais convoqué à cette audience ? Puis je récupérer mon autorité parentale la bas ?

Cordialement,

Par **youris**, le **10/01/2024 à 18:56**

bonjour,

si vous n'avez plus l'autorité parentale, le juge n'a pas de motif à vous convoquer, la récupération éventuelle de votre autorité parentale est à traiter à part.

salutations